Zeitschrift: Le nouveau conteur vaudois et romand

Band: 88 (1961)

Heft: 12

Artikel: 2e concours littéraire des patoisants romands : quelques réflexions d'un

membre du jury : II

Autor: Schulé, Ernest

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-232548

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2° concours littéraire des patoisants romands

Quelques réflexions d'un membre du jury

par Ernest SCHULÉ

H

Les travaux des concurrents ont été jugés du double point de vue du fond et de la forme.

Quant au fond, le jury valaisan, par exemple, a poussé plus loin encore son souci d'arriver à un jugement nuancé; il a attribué des points à la valeur même du sujet, d'autres, à la manière de le traiter; et cette distinction n'a pas été superflue, parce qu'on rencontre dans tous les concours des textes d'auteurs qui n'ont pas réussi à développer un sujet d'or, à équilibrer leur récit, à conduire leur dialogue ou à amener une pointe.

Il est une sorte de textes patois qui, au début de ce siècle encore, occupait une bien grande place dans notre répertoire dialectal, mais dont le 2° concours littéraire n'a produit que de rares spécimens. Il faut s'en réjouir, parce que ces textes rendent un mauvais service à la cause du patois. Avant tout la « gandoise ». Que les patoisants vaudois et les lecteurs du Conteur ne s'émeuvent pas ! Je n'en veux pas à la bonne gaîté qui anime les réunions des amicales, ni à l'humour fin des bonnes pièces de Marc à Louis ; au contraire ! Mais j'en veux à la petite anecdote facile, à la plaisanterie trop libre et aux propos graveleux. Ce qui me choque, c'est moins leur caractère libre — bien des mots, qui ne passeraient pas en français, passent dans le parler concret du patois — que leur parfaite inutilité : est-ce agir judicieusement que d'apporter des arguments à ceux qui prennent le patois pour un langage grossier ou niais ?

Il est une autre catégorie de textes patois qui vont à fin contraire, à savoir les histoires qui font rire aux dépens du villageois parlant dialecte. Certes, le citadin parlant beau et le paysan (avec son patois) qui n'est pas à la page, forment un couple classique dans le répertoire humoristique de tous les pays et de tous les temps. Mais où est aujourd'hui, en plein XX^c siècle motorisé, le paysan qui n'ait pas vu de chemin de fer ou qui s'affole devant un appareil de téléphone? Le sujet n'est plus d'actualité. Est-ce donc agir judicieusement que d'apporter des arguments à ceux qui prennent les patoisants pour des gens retardés?

Voici encore un sujet qui est à éviter : l'anecdote dont la pointe est un jeu de mots français intraduisible. Elle pourrait faire accroire que le patois est un langage bien pauvre en moyens d'expression... en fait, c'est l'imagination du conteur qu'il faudrait taxer de pauvre.

Les principaux genres littéraires sont dignement représentés parmi les nombreux travaux du 2° concours: la prose (nouvelle, conte, anecdote), le vers (poésie, chanson), le théâtre (drame, comédie). Ce qui me réjouit le plus, c'est de voir s'enrichir ainsi le répertoire du théâtre patois et celui de la chanson patoise. Car le théâtre et la chanson sont, à mon avis, nos instruments les plus efficaces dans la propagande en faveur du patois. Non seulement ils font effectivement parler patois (les acteurs et les chanteurs doivent s'exprimer dans le vieux langage), mais encore la résonance, dans le public, d'un dialogue bien dit ou d'une chanson dont on continue à fredonner la mélodie, est bien plus intense que celle d'un récit lu dans un almanach. Enfin, le patois, langue parlée par définition, est tout à fait à sa place sur la scène du théâtre, qui lui offre les meilleures conditions pour son épanouissement.

Fribourg qui peut s'enorgueillir d'avoir, de tous les cantons romands, la tradition la plus riche et la plus ancienne de théâtre patois, n'est plus seul aujourd'hui à cultiver cette spécialité: le Jura et le Valais, ainsi que la Vallée d'Aoste, ont également de beaux succès à leur actif. Dans le Valais romand, aux parlers si diversifiés, le développement du théâtre patois se heurte pourtant à des difficultés infiniment plus grandes qu'ailleurs. Ainsi une société locale de Bagnes, par exemple, ne peut mettre à son programme une pièce écrite en patois d'Illiez ou de Randogne, sans que celle-ci soit traduite ou plutôt adaptée au parler local. Dans les villages valaisans, il y a donc un grand travail d'adaptation, fort méritoire, à faire en faveur du théâtre patois : avis aux auteurs qui cherchent un bon sujet pour un futur concours!

A côté de la scène théâtrale, une ambiance susceptible de faire jaillir le patois avec un maximum de naturel est celle que sait créer le bon conteur, dans la chambre de ménage, pendant les longues veillées d'hiver. C'est bien pour cette raison que les organisateurs du 2° concours littéraire ont proposé aux écrivains patoisants de transcrire une légende recueillie dans la tradition orale. Ils ont veillé ainsi à placer les concurrents dans une situation favorable, et les meilleures légendes qu'il nous ait été donné de lire sont, en effet, contées de manière spontanée et fort vivante.

Les œuvres en vers de ce concours sont, en revanche, de qualité très diverse : de très réussies à côté de bien médiocres. On ne saurait assez recommander à ceux que tente ce genre, de relire les sages conseils que M. l'abbé Brodard a publiés sur la « Versification patoise » dans le *Conteur romand* de mai et juin 1959.

Pour terminer ce chapitre, une petite question que j'aimerais soumettre à la méditation des écrivains patoisants :

Un assez grand nombre de textes patois sont écrits à la gloire de ce « bon vieux temps », qui était aussi la belle époque du patois ; à côté de ces rétrospectives, ne serait-il pas important de traiter un peu plus souvent des sujets d'actualité ? Ils dissiperaient cette légère mélancolie qui vous saisit à la lecture de tant d'évocations du passé.

(Voir premier article dans le numéro de juillet 1961.)

(A suivre.)